

BPJEPS « Activités équestres » en 4 UC

Résultats sportifs attestés par le directeur technique national de la Fédération française d'équitation

(niveaux sportifs sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2016)

Vous avez obtenu	Tests EPEF (1)		UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4B option « approfondissement technique »		UC 4C option « équitation d'extérieur »	
	A	B	Dispense « EDC » (2)	Dispense « DT » (3)	Dispense « MSP » (4)	Dispense « DT » (3)	Dispense « MSP » (4)	Dispense « DT » (3)
2 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM3 minimum ou équivalentes	X	X						
2 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 classements dans le premier tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X		X		X		X
3 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X		X		X		X
1 classement en tant que longeur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
Résultats en épreuves d'équitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X		X		X		X

(1) Dispense des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation.

(2) Dispense de l'étude de cas.

(3) Dispense de la démonstration technique.

(4) Dispense de la mise en situation professionnelle.

DEJEPS « Perfectionnement sportif mentions CCE / CSO / Dressage »

Résultats sportifs attestés par le directeur technique national de la Fédération française d'équitation

(niveaux sportifs sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2010)

Vous avez obtenu	DEJEPS mention CCE		DEJEPS mention CSO		DEJEPS mention Dressage	
	Test technique préalable à l'entrée en formation	UC 4	Test technique préalable à l'entrée en formation	UC4	Test technique préalable à l'entrée en formation	UC4
3 classements dans le 1 ^{er} quart en compétitions de niveau Amateur 2 minimum ou équivalent en concours complet dans les 3 dernières années.	X					
3 classements dans le 1 ^{er} quart en compétitions de niveau Amateur 1 Grand Prix ou en Pro3 au minimum ou équivalent en concours complet dans les 4 dernières années ET Titulaire de l'un des diplômes suivants : BPJEPS activités équestres mention équitation, BEES1 activités équestres ou équitation.		X				
5 classements dans le 1 ^{er} quart en compétitions de niveau Amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent hors épreuves type spéciales en concours de saut d'obstacles dans les 3 dernières années.			X			
5 classements dans le 1 ^{er} quart en compétitions de niveau Amateur 1 Grand Prix ou en Pro3 au minimum ou équivalent hors épreuves type spéciales en concours de saut d'obstacles dans les 4 dernières années ET Titulaire de l'un des diplômes suivants : BPJEPS activités équestres mention équitation, BEES1 activités équestres ou équitation.				X		
3 classements dans le 1 ^{er} quart en compétitions de niveau Amateur 3 Préliminaire minimum ou équivalent en dressage dans les 3 dernières années.					X	
3 classements dans le 1 ^{er} quart en compétitions de niveau Amateur 2 Grand Prix ou en Pro3 au minimum ou équivalent en dressage dans les 4 dernières années ET Titulaire de l'un des diplômes suivants : BPJEPS activités équestres mention équitation, BEES1 activités équestres ou équitation.						X

DESJEPS « Performance sportive mention équitation »

Résultats sportifs attestés par le directeur technique national de la Fédération française d'équitation

(niveaux sportifs sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2010)

Vous avez obtenu	Équivalences dans le DESJEPS	DESJEPS mention équitation	DESJEPS mention concours complet		DESJEPS mention concours de saut d'obstacles		DESJEPS mention dressage	
		Test technique préalable à l'entrée en formation	Test technique préalable à l'entrée en formation	UC4	Test technique préalable à l'entrée en formation	UC4	Test technique préalable à l'entrée en formation	UC4
	5 résultats en compétition au cours des cinq dernières années dans au moins deux disciplines parmi le concours saut d'obstacles, le dressage et le concours complet d'équitation et : - de niveau « Amateur 1 Grand Prix » ou « Pro 3 » minimum ou équivalent dans les disciplines du concours complet d'équitation et du concours de saut d'obstacles ; - de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent dans la discipline du dressage.	X						
	3 classements en compétition dans le premier quart d'épreuves de niveau « Amateur élite » ou « Pro 2 » minimum ou de niveau équivalent en concours complet d'équitation dans les trois dernières années		X					
	3 classements dans le premier quart d'épreuves de niveau « Pro 1 » minimum ou équivalent en concours complet d'équitation dans les quatre dernières années. ET Titulaire de l'un des diplômes suivants : BPJEPS activités équestres mention équitation, DEJEPS mention concours complet, BEES1 activités équestres ou équitation.			X				
	5 classements en compétition dans le premier quart d'épreuves de niveau « Amateur élite Grand Prix » ou « Pro 2 Grand Prix » minimum ou de niveau équivalent en concours de saut d'obstacles dans les trois dernières années				X			
	5 classements dans le premier quart en « Pro 1 GP » minimum ou équivalent en concours de saut d'obstacles dans les quatre dernières années ET Titulaire de l'un des diplômes suivants : BPJEPS activités équestres mention équitation, DEJEPS mention concours de saut d'obstacles, BEES1 activités équestres ou équitation.					X		
	3 classements en compétition de niveau « Amateur 1 Grand Prix » ou « Pro 3 Imposé B » minimum ou d'un niveau équivalent en dressage dans les trois dernières années						X	
	3 classements dans le premier quart en « Pro 2 GP » minimum ou équivalent en dressage dans les quatre dernières années. ET Titulaire de l'un des diplômes suivants : BPJEPS activités équestres mention équitation, DEJEPS mention dressage, BEES1 activités équestres ou équitation.							X